

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Plusieurs types d'épreuves sont organisés pour évaluer les modules de formation :

- des **études de situations**
- des **pratiques simulées**
- des **analyses de situations identifiées** lors de formation en milieu professionnel (stages)

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

## STAGES

4 stages sont à réaliser durant la formation :

4 périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :  
Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aiguë.  
Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne.

## LIEUX D'EXERCICE

L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans plusieurs structures :



Crèches



PMI



Structures  
sanitaires



Pouponnières



Halte-  
garderie

A l'issue de la formation, 100% des diplômés qui recherchent un poste sont en emploi.

99%

100%

Taux de réussite en 2023.

## ALLÈGEMENTS

### DE FORMATION

Vous pouvez bénéficier d'équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation en fonction des titres et/ou diplômes obtenus antérieurement :



consulter la liste donnant droit aux dispenses de formation.

## ÉVOLUTION

### PROFESSIONNELLE

La diplomation permet la poursuite d'études vers le :

**métier d'infirmier**

## TARIFS

Droits d'inscription	110 euros
Gratuité de la formation	selon des critères définis par le Conseil Régional d'Ile de France
Gratuité de la formation	pour les candidats bacheliers ASSP et SAPAT
Candidats démissionnaires - En disponibilité - Salariés sans prise en charge de la formation	Devis disponible sur demande
Demandeurs d'emploi éligibles au financement régional	prise en charge totale par le Conseil Régional

## CONTACT

### PARIS

Mme Dala DIARRA  
01 57 96 13 46  
ecoledepuericulture-paris@lafocss.org  
158 rue de Bagnolet,  
75020 Paris

### MONTREUIL

Mme Tania ROGER  
01 41 58 56 73  
t.roger@lafocss.org  
44 rue Armand Carrel,  
93100 Montreuil

### RÉFÉRENT HANDICAP

**IFAP Montreuil :**  
Mme Lili NADJAR  
l.nadjar@lafocss.org  
**IFAP Paris :**  
Mme Dominique Albeaux  
d.albeaux@lafocss.org



Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'infos



FONDATION ŒUVRE DE  
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

## JE DEVIENS

# AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture accessible à toutes et tous sans condition de diplôme.

Taux de réussite en 2023 : 99%

**IFAP MONTREUIL** - 80 places  
**IFAP PARIS** - 45 places

Niveau 4  
**RNCP 35832**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap  
sous réserve que le candidat ne soit atteint d'aucune affection incompatible avec l'exercice de la profession

Action financée par :  
**Région  
iledeFrance**

# LE MÉTIER

## AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- **Accompagner** l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
- **Collaborer** au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- **Contribuer** à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

## COMPÉTENCES VISÉES



Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale



Appréciation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration



Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants



Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention



Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques

## PRÉREQUIS

- Être âgé(e) d'**au moins 17 ans** pour entrer en formation ;
- Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.

## MODALITÉS

### D'ACCÈS A LA FORMATION

L'entrée en formation se déroule sur deux phases de sélection :



L'entrée en formation est sélective, à partir d'un **dossier** adressé par courrier et d'un **entretien de motivation individuel** destinés à apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat à suivre la formation.

## PLANNING



## MÉTHODES

### PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes participatives** : Analyse de pratiques - Jeux de rôle - Simulation ;
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des **situations de travail ramenées du terrain** ;
- Un **suivi pédagogique individualisé** avec un formateur référent ;
- Mise à disposition de ressources et **moyens favorisant son apprentissage en autonomie** (plateforme e-learning, centre de ressources documentaires en ligne) ;
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFAP, et une équipe de professionnels de santé.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

### En cursus complet :

La formation dure 11 mois.  
44 semaines de formation, 1540 heures - 22 semaines de cours - 22 semaines de stage

### En cursus partiel :

La formation dure de 7 à 11 mois selon le diplôme initial donnant droit à des dispenses et/ou des allègements de formation

## CONTENU DE LA FORMATION

<b>MODULE 1</b>	Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sa vie sociale
<b>MODULE 1 bis</b>	Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
<b>MODULE 2</b>	Repérage et prévention des situations à risque
<b>MODULE 3</b>	Evaluation de l'état clinique d'une personne
<b>MODULE 4</b>	Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant évaluation et réajustement
<b>MODULE 5</b>	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
<b>MODULE 6</b>	Relation et communication avec la personne et son entourage
<b>MODULE 7</b>	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
<b>MODULE 8</b>	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
<b>MODULE 9</b>	Traitement des informations, qualité et gestion des risques
<b>MODULE 10</b>	Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques